



LES VOYAGES
La Libre

BARCELONE

**à l'occasion du centenaire de la mort
d'Antoni Gaudí**

La Libre Art

Du 9 au 13 novembre 2026



Preference

À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA MORT D'ANTONI GAUDÍ, PARTEZ À BARCELONE ET À REUS SUR LES TRACES DE L'UN DES ARCHITECTES LES PLUS SINGULIERS DE L'HISTOIRE.

Bien au-delà des images iconiques, il s'agit de comprendre la cohérence d'une œuvre où la nature, la foi, l'innovation technique et l'imaginaire catalan se fondent en un langage architectural radicalement neuf.

*À **Barcelone**, exploration des réalisations majeures : **la Sagrada Família**, manifeste spirituel et prouesse structurelle ; **la Casa Batlló**, métamorphose poétique de la pierre et de la lumière; sans oublier d'autres œuvres emblématiques qui jalonnent la ville. À la **Colònia Güell**, véritable laboratoire expérimental, se dévoilent les recherches qui annoncent l'audace de son œuvre ultime.*

*À **Reus**, sa ville natale, retour aux racines culturelles du modernisme catalan pour mieux saisir le contexte intellectuel et artistique qui a nourri son génie. Une immersion exigeante et sensible dans l'univers d'un créateur dont la modernité continue, cent ans plus tard, de nous surprendre.*

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VISITES

Visites axées sur les œuvres majeures d'Antoni Gaudí

Découverte approfondie du modernisme catalan

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

SAISON

Le moment parfait pour profiter de Barcelone sans la foule estivale

LOGEMENT

Un hôtel tout confort en plein centre de Barcelone

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-150 €) pour toute inscription avant le 30/06 soit : 2.495 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 9 NOVEMBRE

BRUXELLES ✈️ BARCELONE (QUARTIER EIXAMPLE)

En début de matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Barcelone avec la compagnie aérienne SN Brussels Airlines.

Arrivée à Barcelone en fin de matinée et accueil par votre guide local francophone.

Transfert vers l'hôtel, situé dans le quartier de l'Eixample, pour y déposer les bagages. Déjeuner libre.

L'Eixample, cœur élégant de Barcelone, séduit par son plan en damier unique et ses larges avenues baignées de lumière. Véritable musée à ciel ouvert, il abrite des chefs-d'œuvre modernistes comme la Sagrada Família et la Casa Batlló.

Début des visites avec la **Casa Milà** (visite intérieure).

La Casa Milà, conçue par Antoni Gaudí au début du 20e siècle, est l'un des édifices les plus emblématiques de Barcelone et du modernisme catalan. Surnommée « La Pedrera » (la carrière) en raison de sa façade ondulée en pierre, elle se distingue par ses formes organiques et son absence de lignes droites, caractéristiques du style visionnaire de l'architecte. À l'intérieur, la lumière naturelle circule librement grâce à des cours intérieures ingénieuses, tandis que le toit-terrace spectaculaire, peuplé de cheminées sculpturales, offre une expérience unique et une vue imprenable sur la ville.

Continuation avec la **Casa Batlló** (visite intérieure).

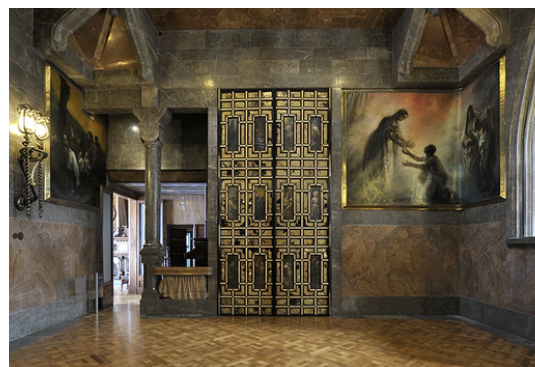
À l'origine, le bâtiment est édifié en 1877 par Emili Sala Cortés, professeur d'architecture de Antoni Gaudí, à une époque où Barcelone ne dispose pas encore d'éclairage électrique. En 1903, il est racheté par Josep Batlló i Casanovas, industriel textile influent et figure importante du monde des affaires local.

Ce dernier offre alors une totale liberté créative à Gaudí, initialement chargé de démolir l'édifice. Mais grâce à l'audace et à la vision novatrice de l'architecte, le projet évolue vers une transformation radicale : entre 1904 et 1906, le bâtiment est entièrement réinventé pour devenir l'une des œuvres les plus emblématiques du modernisme catalan.

En fin de journée, installation à l'hôtel Catalonia Boulevard 4*+ (4 nuits).

Dîner et nuitée à l'hôtel.





MARDI 10 NOVEMBRE BARCELONE (QUARTIER GOTHIQUE ET COEUR HISTORIQUE)

Le matin, départ pour le quartier gothique.

Le Barri Gòtic, situé au cœur de Barcelone, est l'un des quartiers les plus emblématiques et historiques de la ville. Il se caractérise par un dédale de ruelles étroites, de places cachées et de bâtiments médiévaux remarquablement préservés, témoignant de l'époque romaine et du Moyen Âge. On y trouve des sites majeurs comme la cathédrale de Barcelone, ainsi que de nombreux vestiges des anciennes murailles romaines. Aujourd'hui, le quartier mêle patrimoine historique et vie animée, avec ses cafés, boutiques artisanales et artistes de rue, offrant une atmosphère à la fois authentique et vibrante qui attire visiteurs et habitants.

Visite de l'exposition temporaire du centenaire de Gaudí au Musée d'Histoire de Catalogne (MHC).

L'accès à l'exposition temporaire reste sous réserve de disponibilité jusqu'à l'ouverture des réservations. Dans l'éventualité où la visite de l'exposition ne pourrait être assurée, celle-ci sera remplacée par une découverte du quartier gothique.

L'un des temps forts culturels de l'année est sans conteste la grande exposition consacrée au centenaire de Antoni Gaudí, présentée au Museu d'Història de Catalunya dans le cadre du programme officiel Any Gaudí 2026. Cette manifestation exceptionnelle offre une plongée immersive dans la vie, l'œuvre et le rayonnement international de l'architecte le plus emblématique du modernisme catalan.

À travers une riche sélection de plans originaux, de maquettes historiques, de photographies inédites et de documents essentiels, l'exposition retrace l'évolution artistique de Gaudí, depuis ses débuts jusqu'à la réalisation de ses chefs-d'œuvre mondialement reconnus. Elle met également en lumière l'impact durable de sa vision sur l'architecture, l'urbanisme et l'identité culturelle de Barcelone.

Déjeuner libre dans le quartier.

L'après-midi, visite du Palais Güell (intérieur).

*Le Palau Güell, construit par Antoni Gaudí entre 1886 et 1890, se situe à deux pas des célèbres Ramblas. Ce palais moderniste, sombre et élégant, a été conçu pour le riche industriel et mécène Eusebi Güell, fervent admirateur des œuvres de Gaudí et soutien financier de plusieurs de ses projets. Première grande commande de l'architecte, le Palau Güell dévoile un intérieur spectaculaire, mêlant audace architecturale et raffinement, ce qui explique son **inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Moins connu que d'autres créations de Gaudí, il reste pourtant un joyau incontournable pour quiconque souhaite découvrir la créativité unique de l'artiste.*

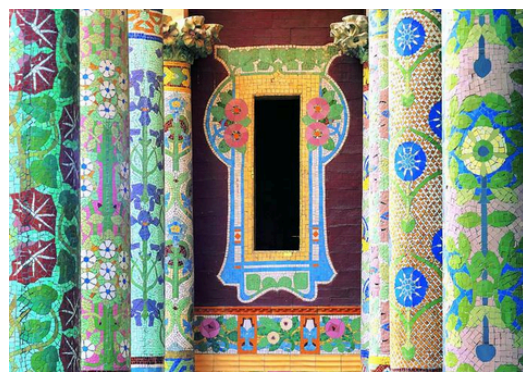
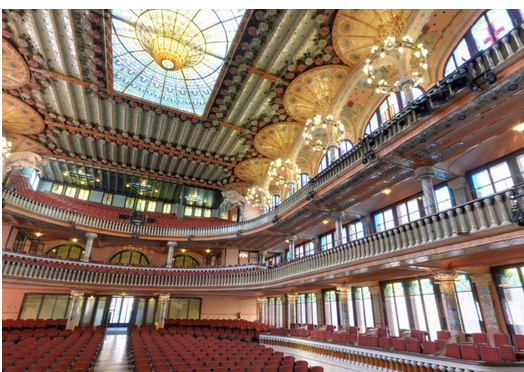
Ensuite, **visite du Palais de la Musique Catalane** (intérieur).

Le Palais de la musique catalane a été construit entre 1905 et 1908 par l'architecte moderniste Lluís Domènech i Montaner pour accueillir l'Orfeo Català, financé grâce à une souscription populaire. Situé dans le quartier de Sant Pere, l'une des zones les plus charmantes de Barcelone, le bâtiment est un chef-d'œuvre du modernisme catalan.

*Seule salle de concerts **inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO** (4 décembre 1997), le Palau de la Música Catalana est aujourd'hui un lieu central de la vie culturelle et sociale de la Catalogne. Symbole d'identité et de fierté pour le peuple catalan, il reste un incontournable pour tous les visiteurs fascinés par l'architecture et l'histoire de la ville.*

Retour à l'hôtel en fin de journée.

Dîner dans un restaurant local et nuitée à l'hôtel.





MERCREDI 11 NOVEMBRE

BARCELONE – REUS – BARCELONE

Après le petit déjeuner, départ pour la ville natale d'Antoni Gaudí, Reus.

Arrêt en cours de route pour la visite de **Colonia Güell**.

À Santa Coloma de Cervelló, à 23 km au sud-ouest de Barcelone, la Colònia Güell est l'une des colonies industrielles les plus innovantes du 19^e siècle. Conçue par Eusebi Güell pour ses ouvriers, elle comprenait logements, écoles, commerces et une église dont la crypte, réalisée par Antoni Gaudí, est aujourd'hui **classée patrimoine mondial de l'UNESCO**.

La crypte illustre les premières expérimentations de Gaudí avec des arcs en caténaire, des voûtes paraboliques et les trencadís, annonçant ses chefs-d'œuvre futurs. Après la fermeture de la fabrique en 1973, la restauration des bâtiments a permis de préserver ce joyau du modernisme industriel catalan.

Après la visite, reprise de la route en direction de **Reus** (+/- 110 km).

Située au cœur de la Costa Dorada, Reus est réputée pour son dynamisme commercial, son riche patrimoine moderniste et ses liens étroits avec le célèbre architecte Antoni Gaudí.

D'origine médiévale et forte de près de mille ans d'histoire, la ville connaît son apogée à partir du 18^e siècle grâce à l'exportation de son eau-de-vie. À la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, Reus se transforme avec la construction de somptueux bâtiments modernistes, ce qui en fait, après Barcelone, la ville moderniste la plus importante de Catalogne.

Déjeuner libre dans la ville.

L'après-midi, **visite du Centre Gaudí, centre d'interprétation moderne, le seul sur la vie et l'œuvre de l'architecte de renommée mondiale.**

Visiter ce lieu est une véritable invitation à pénétrer dans l'univers du génie qui a donné naissance à des chefs-d'œuvre. Grâce aux dernières technologies interactives intégrées aux salles, la visite devient une expérience sensorielle et intellectuelle unique.

Le bâtiment moderne s'organise sur trois étages. Le premier présente le lien étroit entre Antoni Gaudí et Reus à l'époque du modernisme catalan et de l'Art nouveau. Le deuxième étage permet de découvrir les curiosités de sa vie et d'explorer son style architectural pionnier, à l'avant-garde des mouvements artistiques de son temps.

Enfin, le troisième étage offre un spectacle audiovisuel à 360° qui plonge le visiteur dans une expérience « gaudinienne », mêlant lumière, couleurs et sensations inspirées par les paysages de l'enfance de l'architecte. Vous pourrez également admirer des objets originaux, dont le seul carnet manuscrit de Gaudí existant, et comprendre comment il a joué avec l'espace, la lumière, l'air et l'eau dans ses créations.

Ensuite, découverte de la **Casa Navàs** (intérieur).

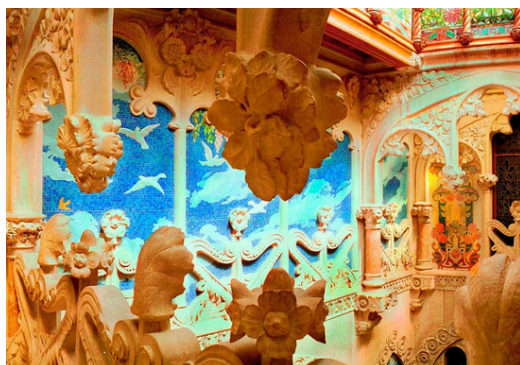
La Casa Navàs, construite entre 1901 et 1908 par Lluís Domènech i Montaner avec le décorateur Gaspar Homar, est l'un des meilleurs exemples du modernisme européen et le seul bâtiment moderniste du pays conservé dans son état d'origine. Commandée par le riche commerçant Joaquim Navàs pour servir de maison-magasin sur la place du Mercadal à Reus, elle bénéficie d'un budget illimité qui en fait l'un des ouvrages les plus luxueux de l'architecte.

Bien que bombardée pendant la Guerre d'Espagne, la Casa Navàs a été restaurée au fil du temps, avec certaines parties, comme le couronnement, reconstruites en 2020, et la tour prévue pour 2025. L'intérieur du bâtiment est un véritable chef-d'œuvre du modernisme catalan, avec plus de deux cents mètres carrés de vitraux, des céramiques, des peintures, des soieries et un mobilier d'origine, réalisés par les meilleurs artisans de l'époque.

Aujourd'hui, la Casa Navàs conserve toutes ses pièces et son mobilier, offrant aux visiteurs une plongée unique dans le modernisme, l'architecture et le luxe début 20e siècle. C'est un lieu incontournable pour tous ceux qui souhaitent découvrir la richesse artistique et historique de Reus.

En fin de journée, route de retour vers Barcelone.

Dîner et nuitée à l'hôtel.





JEUDI 12 NOVEMBRE

BARCELONE (QUARTIER NORD)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Début des visites de la journée avec **l'œuvre la plus connue et le projet le plus spectaculaire d'Antoni Gaudí, la Sagrada Família.**

La Sagrada Família est l'un des monuments les plus emblématiques de l'architecture moderne. Conçue par l'architecte catalan Antoni Gaudí, elle mêle formes naturelles, symbolisme religieux et innovations techniques. Sa construction, débutée en 1882, s'étend sur plus d'un siècle, marquée par des interruptions, notamment durant la guerre civile espagnole, et par la succession de plusieurs architectes qui ont poursuivi la vision de Gaudí.

L'édifice se distingue par ses façades richement décorées, ses tours élancées et son intérieur baigné de lumière grâce à des vitraux colorés, créant une atmosphère unique. Pensée comme une véritable « Bible de pierre », chaque détail de la basilique possède une signification spirituelle.

En 2026, une étape symbolique majeure est franchie avec l'installation du bras supérieur de la croix qui couronne la tour de Jésus-Christ, marquant l'aboutissement d'un projet architectural exceptionnel. Avec une hauteur d'environ 172,5 mètres, la Sagrada Família devient alors la plus haute église du monde.

Déjeuner libre.

L'après-midi, **visite du parc Güell, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec la Maison Musée Gaudí.**

Le Parc Güell, situé sur les hauteurs de Barcelone, est l'une des réalisations les plus emblématiques d'Antoni Gaudí. Commandé au début du 20e siècle par l'industriel Eusebi Güell, le projet devait à l'origine devenir une cité-jardin moderne inspirée des modèles anglais. Toutefois, faute de succès commercial, le projet fut abandonné et transformé en parc public en 1926.

Ce parc unique mêle nature et architecture dans un univers coloré et onirique, caractérisé par ses mosaïques de céramique, ses formes organiques et ses structures inspirées du monde naturel. Initialement imaginé comme une cité-jardin, il est aujourd'hui un lieu incontournable qui offre à la fois une promenade artistique et des panoramas exceptionnels sur la ville, incarnant pleinement l'esprit créatif et audacieux du modernisme catalan.

La Casa Museu Gaudí perpétue la mémoire de Antoni Gaudí à travers une remarquable collection de meubles et d'objets issus de son univers créatif. Ce lieu intime invite les visiteurs à explorer son quotidien en découvrant plusieurs pièces où il vécut pendant près de vingt ans, comme sa chambre ou son atelier, berceau de nombreuses idées visionnaires.

Ensuite, **visite de la Casa Vicens** (intérieur).

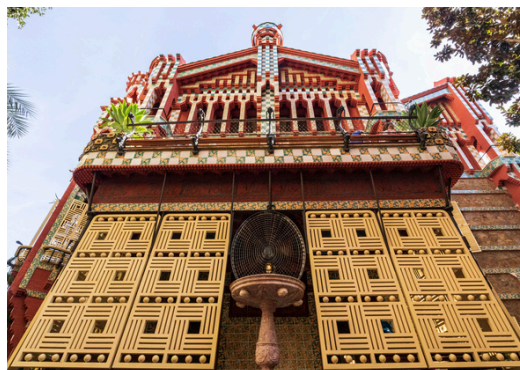
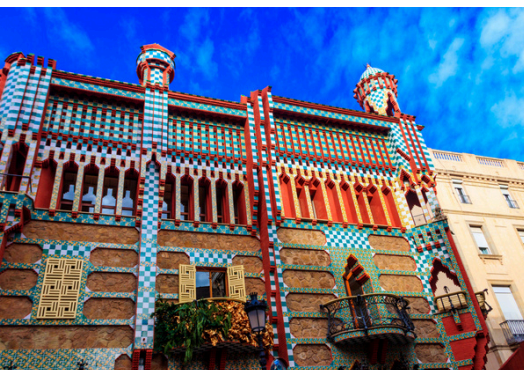
Casa Vicens est l'une des premières œuvres majeures de l'architecte catalan Antoni Gaudí, construite entre 1883 et 1885. Située dans le quartier de Gràcia à Barcelone, cette maison marque les débuts du style unique de Gaudí, encore influencé par des inspirations orientales et mudéjares.

*Avec ses façades colorées, ses motifs de céramique et ses formes géométriques audacieuses, la Casa Vicens se distingue déjà par une créativité qui annonce les chefs-d'œuvre futurs de l'architecte. À l'origine conçue comme résidence d'été pour une famille bourgeoise, **elle est aujourd'hui classée au patrimoine mondial de l'UNESCO** et ouverte au public.*

Véritable témoignage de l'imagination débordante de Gaudí, la Casa Vicens constitue une étape essentielle pour comprendre l'évolution de son œuvre et l'émergence du modernisme catalan.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.





VENDREDI 13 NOVEMBRE

BARCELONE ✈️ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ vers la colline de Montjuïc.

Visite du **Musée National d'Art Catalan (MNAC)**.

Il s'agit de l'un des musées les plus importants de Barcelone, situé sur la colline de Montjuïc, dans le majestueux Palais National. Il abrite une collection exceptionnelle retraçant l'histoire de l'art catalan, du Moyen Âge jusqu'au 20e siècle.

Particulièrement renommé pour ses fresques romanes, considérées parmi les mieux conservées au monde, le MNAC présente également des œuvres gothiques, de la Renaissance, baroques et modernes. On y découvre des artistes majeurs ainsi que l'évolution des styles et des influences en Catalogne et en Europe.

Avec son emplacement spectaculaire offrant une vue panoramique sur la ville, le MNAC est à la fois un lieu culturel incontournable et un symbole du riche patrimoine artistique de Barcelone.

Déjeuner libre au musée (cafétaria).

Ensuite, transfert jusqu'à l'aéroport de Barcelone.

Enregistrement au comptoir de la compagnie aérienne Brussels Airlines.

En fin de journée, envol vers Bruxelles Zaventem.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

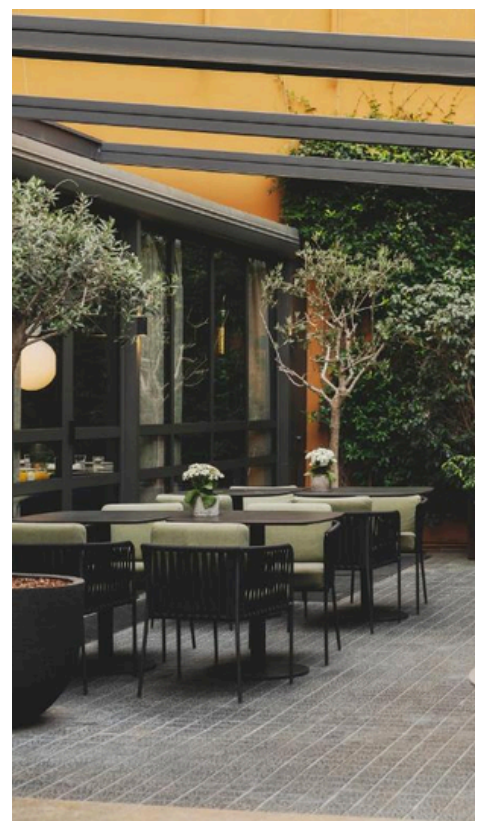
HEBERGEMENT

HÔTEL CATALONIA BOULEVARD 4*+

NOMBRE DE NUITEES : 4

Situé dans le quartier élégant de l'Eixample, le Catalonia Boulevard Hotel bénéficie d'un emplacement privilégié à quelques pas du Passeig de Gràcia, l'une des avenues les plus emblématiques de Barcelone. Entouré de boutiques, de restaurants et de chefs-d'œuvre de l'architecture moderniste, l'hôtel constitue un point de départ idéal pour découvrir les trésors culturels et artistiques de la ville.

Cet hôtel 4 étoiles supérieur séduit par son style contemporain et son atmosphère élégante. Ses chambres confortables et lumineuses offrent un cadre raffiné après une journée de découverte.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.
Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Les visites des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 16 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 30/06	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.495 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 01/07	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.645 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	495 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux au départ de Bruxelles en classe économique avec la compagnie aérienne Brussels Airlines
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 58,50 €)
- Les transferts en véhicules climatisés
- Le logement et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné ou similaire
- La demi-pension (restaurants locaux et hôtels)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les déjeuners
- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 19/03/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: BARCELONE, A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA MORT DE GAUDI LA LIBRE ART- DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 30/06 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.495 €**

A PARTIR DU 01/07 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.645 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **495 €**

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

BARCELONE, A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA MORT DE GAUDI LA LIBRE ART- DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **9 octobre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Barcelone VLL - D.4044

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.